



**Procès-Verbal du Conseil
d'Administration (CA)
de la Fédération Départementale
des Chasseurs du Bas-Rhin (FDC 67)
du 9 janvier 2023 à 19h00
à Geudertheim**

Membres du Bureau présents : Frédéric OBRY (Président), Alette SCHAEFFER (Vice-Présidente), Christian MULLER (Vice-Président), Marc SCHIRER (Secrétaire), Samuel BALZER (Trésorier), Pascal KENTZINGER (Trésorier-Adjoint)

Administrateurs présents : Patrick CAUSSADE, Christian HECKEL, Éric TRENDEL

Absents excusés : Bruno KEIFF (pouvoir à Frédéric OBRY), Charles KLEIBER (pouvoir à Éric TRENDEL), Michel PAX (pouvoir à Samuel BALZER), Christophe SCHMITT (pouvoir à Christian MULLER), Bernard SCHNITZLER (pouvoir à Marc SCHIRER), Roland SCHOEFFLER (pouvoir à Patrick CAUSSADE) et Roland VETTER (pouvoir à Alette SCHAEFFER)

Invité : Alexandre DERREZ (Directeur)

1. Assurance Chasse Guichet Unique

Le représentant de la société CLC expose les garanties offertes par la police d'assurance chasse qui couvre à l'heure actuelle un très grand nombre de chasseurs (environ 15 % du nombre total des chasseurs en France) par l'intermédiaire de leur fédération respective.

Cette police d'assurance pourra être contractée par nos adhérents s'ils le souhaitent, au moment de la validation de leur permis de chasser.

2. Approbation du PV du CA du 05 décembre 2022

Le procès-verbal du CA du 5 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

3. Habilitation à agir en justice du Président

Conformément à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration donne mandat au Président de représenter la Fédération des Chasseurs en toute circonstance et notamment d'agir en justice en son nom, tant en demande qu'en défense et en intervention.

4. Subventions

Le conseil décide d'allouer une subvention de 1 500 € au GGC de l'Ungersberg et du Haut-Koenigsbourg.

5. Réservation séance Cyné'Tir

La réservation du Cyné'Tir se fait par internet, par téléphone et au guichet.

Un certain nombre de personnes n'honorent pas leur rendez-vous et ne préviennent pas la Fédération, laquelle supporte les frais de l'opérateur, non compris l'horaire bloqué qui ne peut pas être attribué à un tiers.

Le conseil décide de mettre en place un paiement en ligne à la réservation.

L'annulation doit intervenir impérativement 48 heures à l'avance sous peine de non-remboursement de la réservation.

Lorsque l'annulation intervient plus de 48 heures avant le rendez-vous pris, le coût de la réservation sera remboursé.

6. Divers

Le chemin d'accès au ball-trap se dégrade de plus en plus et doit être repris.

Le conseil décide de consulter un professionnel afin de trouver la meilleure solution. Une décision sera prise ultérieurement.

Le plan de chasse triennal chevreuil arrive à expiration alors qu'il reste un an de bail avant le renouvellement des baux de chasse.

Le conseil propose de demander la prolongation d'un an du plan de chasse actuel afin que le prochain plan de chasse triennal chevreuil coïncide avec le début du prochain bail de chasse.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.

Le Président,



Frédéric OBRY

Le Secrétaire,



Marc SCHIRER